

PROGRAMME DE PROMOTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Ce document a pour objet de vous présenter **le bilan global du programme 2007/2008** de Promotion Sociale et Professionnelle.

En préambule, il est rappelé que le dispositif de Promotion Sociale et Professionnelle (PSP) existe depuis de nombreuses années et résulte d'une initiative de la Région. Il a pour objet de répondre prioritairement aux besoins de formations des salariés fragilisés dans leur emploi (salariés en contrats aidés, salariés travaillant dans des secteurs en reconversion, personnes récemment licenciées et le cas échéant, prises en charge par une cellule de reclassement, personnes sans qualification reconnue sur le marché du travail...). Il est ouvert secondairement aux demandeurs d'emploi et aux bénévoles d'association.

Les formations financées dans ce cadre doivent permettre l'acquisition de qualifications et de compétences et/ou déboucher sur des validations (diplômes ou partie de diplômes) dans le but du maintien dans l'emploi, de l'accès à l'emploi durable, de l'accès à la Fonction Publique, de l'évolution professionnelle.

La programmation 2006/2007 a pris en compte les évolutions du contexte national et régional, à savoir :

- La Loi de 2004 sur la Formation Professionnelle qui a institué le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) accessible à tout salarié, co-finançable entre salarié et employeur,
- La Région a choisi de recentrer sa politique de formation sur les publics prioritaires au regard du Plan Régional pour l'Emploi (personnes de faible niveau de qualification...),
- La mise en place des CTEF,
- La délibération de l'assemblée plénière de juillet 2005 relative à l'élévation des compétences qui redéfinit les principes d'intervention de la Région, notamment en matière de formation des salariés.

C'est ainsi que l'offre régionale programmée en 2006/2007 répondait aux objectifs prioritaires de cette délibération, à savoir :

- « Le développement des compétences générales préalables à l'accès à la qualification ». Cet objectif inclut : la maîtrise des savoirs de base, la remise à niveau générale et technique, les langues étrangères et la bureautique,
- « La préparation à des concours administratifs ». Cet objectif inclut : les concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale en privilégiant les concours de catégorie C et les concours menant aux carrières sanitaires et sociales,
- « Le soutien des formations dont la priorité est affirmée par les activités du territoire en lien avec les besoins des entreprises et le développement durable ». Seul le volet « formations en lien avec le développement durable » a pu être mis en place sur le programme 2006/2007 et ce, sur 4 départements.

Cette offre a été répartie d'une manière équitable sur l'ensemble des territoires.

La programmation 2007/2008 était constituée en partie de la reconduction du programme 2006/2007 enrichie d'une offre de 21 formations qualifiantes identifiées par les CTEF et complétée de 7 formations « développement durable » sur les départements qui n'avaient pas d'offre.

Le bilan du programme PSP 2006/2007 a mis en exergue un certain nombre de remarques de la part des organismes de formation, que la Région a pu prendre en compte dans l'élaboration du cahier des charges relatif au nouveau programme qui couvre les années scolaires 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011.

Ces ajustements permettent une plus grande souplesse dans l'exécution des marchés et une meilleure prise en compte des publics salariés fragilisés. Ainsi :

- La construction de « lots » regroupant les 6 thématiques (savoirs de base, remises à niveau, langues étrangères, bureautique/informatique, concours Fonction Publique et concours sanitaires et sociaux) a été privilégiée, avec un volume d'heures global. Cette architecture permet une plus grande souplesse de mise en œuvre. Au final, les OF ouvrent les parcours de formation qui répondent aux besoins des auditeurs.
- La forme des marchés a été revue : marché à bons de commande, sans montant minimum, ni montant maximum, d'une durée d'1 an, reconductible 2 fois mais dont les bons de commande ont une durée d'exécution de **18 mois** (plus grande amplitude pour mobiliser les heures allouées).
- Des clauses spécifiques, prenant en compte l'absentéisme qui représente un manque à gagner pour l'OF, ont été introduites dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) 2008/2011.
- A l'automne 2008, une campagne de communication sur la PSP a été faite, en lien avec le Service Emploi, en direction des employeurs des structures d'insertion par l'activité économique, pour promouvoir notamment les thématiques « savoirs de base » et « remises à niveau ». Le CCTP 2008/2011 préconisait un travail partenarial entre les OF et les employeurs de salariés en contrats aidés et des mesures pratiques permettant une meilleure prise en compte des besoins de ces publics fragiles.
- Enfin, la Région a mieux défini ses attentes en matière de formation Développement Durable en privilégiant les formations techniques, de spécialisation, sanctionnées par des certifications, des labels.

Le bilan du programme PSP 2007/2008 qui est présenté ci-après arrive tardivement par rapport à la fin d'exécution des marchés (31 août 2008). En effet, il faut bien compter 6 mois à l'issue de l'exécution des actions pour que les données saisies sur FORMANET par les organismes soient stabilisées et exploitables. Par ailleurs, un travail important de construction de requêtes a été initié dès le début de l'année 2009 et a nécessité du temps pour notamment fiabiliser les données.

Enfin, s'agissant du volet qualitatif de ces bilans, il faut souligner que dans les grandes lignes, les problématiques évoquées par les OF, leur argumentaire sur la pertinence du dispositif et les suggestions préconisées dans le bilan 2007/2008 sont semblables au bilan du programme 2006/2007.

PROGRAMME DE PROMOTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE 2007/2008

DOCUMENT DE BILAN GLOBAL

Période de référence : du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	P 4
	1 – CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME 2007/2008	P 4
	2 – MODALITES D'ANALYSE DU PROGRAMME	P 4
	3 – REPONSES AUX QUESTIONNAIRES	P 4
	4 – PRECAUTION DE LECTURE	P 4
II.	SYNTHESE DES REPONSES DES ORGANISMES AU QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LES CONTIONS GENERALES DE REALISATION DES FORMATIONS	P 4
	1 – MOBILISATION DU PUBLIC	P 4
	1.A – Observations générales	P 4
	1.B – Mobilisation des publics par rapport à la nature des formations	P 5
	2 – LES DISPOSITIONS PRISES PAR LES ORGANISMES POUR AMELIORER LA MOBILISATION DES PUBLICS	P 6
	3 – ANALYSE DES RAISONS DES ABANDONS EN COURS DE FORMATION	P 7
	4 – ADAPTATION DES FORMATIONS AUX BESOINS DES AUDITEURS	P 7
	5 – FINANCEMENT DE LA PART RESTANT A LA CHARGE DE L'AUDITEUR	P 8
	6 – LES COFINANCEMENTS PAR UN TIERS	P 8
III.	SYNTHESE DES REPONSES DES ORGANISMES SUR LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION REGIONALE ET PERSPECTIVE	P 9
IV.	LES SUGGESTIONS DES ORGANISMES SUR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE	P 11
V.	ANALYSE À PARTIR DES REQUETES FORMANET	P 11
	1 – ANALYSE DES PUBLICS ACCUEILLIS	P 11
	1.A – Les publics : Approche par formations/thématiques	P 11
	1.B – Les publics : Approche par territoires et formations/thématiques	P 12
	2 – ANALYSE DES HEURES DE FORMATIONS REALISEES	P 13
	2.A – Analyse globale	P 14
	2.B – Analyse des heures réalisées par CTEF	P 14

I – PREAMBULE

1 – CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME 2007/2008

Le programme est constitué de :

- 73 marchés 2006/2007 reconduits. Ils concernent le volet Développement des Compétences et préparation à concours et 4 formations relatives au Développement Durable,
- 28 nouveaux marchés qui viennent compléter la reconduction. Ils concernent le volet formations qualifiantes et professionnalisantes et 7 formations relatives au Développement Durable.

Au total, ce sont 101 marchés mis en œuvre par 51 organismes de formation, pour un effectif prévisionnel de 11 000 places et un budget global de 3 873 431,90 €.

2 – MODALITES D'ANALYSE DU PROGRAMME :

Analyse qualitative : La source repose sur les réponses au questionnaire envoyé au mois d'avril 2009, par courrier et par courriel, aux organismes de formation titulaires de marché (s) PSP, les visites effectuées dans les organismes de formation, les échanges téléphoniques tout au long de l'année.

Analyse quantitative : À partir des requêtes faites par Jocelyne DIZIN et Françoise PORCHER et analyse conjointe effectuée par Jérôme INCHAUSPE et Sylvia CERVERA.

3 – REPONSES AU QUESTIONNAIRE :

91 questionnaires réceptionnés et analysés. Certains organismes ont pu regrouper leur réponse à plusieurs marchés sur un même questionnaire. 5 organismes n'ont pas répondu au questionnaire (GRETA Ardèche Méridionale, GRETA Tertiaire, CCI de l'Ain, Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiments du Rhône et de l'Isère).

4 – PRECAUTION DE LECTURE :

Les réponses des organismes de formation sont déclaratives. Les statistiques émanant de Formanet peuvent comporter des écarts mineurs avec la réalité.

II – SYNTHÈSE DES REPONSES DES OF AU QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LES CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES FORMATIONS

1 – MOBILISATION DU PUBLIC

1.A – Observations générales

Constat : 60 % des actions pour lesquelles il n'y a pas eu de difficulté de recrutement et 40 % pour lesquelles il y a eu des difficultés de recrutement et de mobilisation tout au long de la formation.

Des freins récurrents :

Il n'y a pas de prescription sur ce programme et de réseaux d'information identifiés, d'où une difficulté à faire connaître l'offre de formation, à toucher les publics cibles : salariés les plus fragilisés dans leur emploi, notamment de faible niveau de qualification. Ce sont précisément eux qui éprouvent le plus de mal à se former. Par ailleurs, se former tout en travaillant peut représenter une véritable gageure pour ces publics.

Les OF indiquent des problèmes de présence, liés au cumul des contraintes professionnelles et familiales ; **le public féminin qui représente 70 %** (source Formanet) des publics accueillis est particulièrement concerné. Ces

situations génèrent pour les OF à la fois une gestion administrative très lourde et des problèmes d'équilibre budgétaire.

Constat objectif : L'antériorité d'une formation sur un territoire stabilise d'année en année le recrutement. L'ancrage territorial est primordial.

1.B – Mobilisation des publics par rapport à la nature des formations :

Extrait du CCTP : Les compétences générales préalables à la qualification et les préparations à concours :

Il s'agit là des 6 thématiques suivantes :

- **La maîtrise des savoirs de base** (compréhension d'un texte écrit, rédaction de textes dans le contexte professionnel, formalisation d'un raisonnement logique, expression orale, opérations de base...)
- **Les remises à niveau** (domaines généraux : français, mathématiques, biologie... domaines techniques : métiers de l'industrie, du tertiaire, de l'agriculture, du BTP...) pour accéder à un cursus diplômant
- **Les formations en langue** (à visée professionnelle, adaptée aux domaines commercial et touristique, aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, de l'industrie et du tertiaire)
- **Les formations en bureautique/informatique** (aux outils classiques, à l'Internet, à des logiciels spécifiques adaptés aux besoins des entreprises)
- **Les préparations aux concours de la Fonction Publique** (ATSEM, Adjoint administratif, gardien de la paix...)
- **Les préparations aux concours menant aux carrières sanitaires et sociales** (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, infirmier, moniteur éducateur, éducateur spécialisé...)

Chaque ZTEF dispose d'une offre sur ces 6 thématiques.

40 % des actions de formation ont rencontré des difficultés de mobilisation des publics. Il est difficile d'apprécier ces éléments par thématiques, puisque 1 lot (= 1 action de formation) peut regrouper plusieurs thématiques.

3 cas concrets qui illustrent cette analyse :

Sur la ZTEF Beaujolais Monts du Lyonnais, **les remises à niveaux techniques** (maintenance industrielle, productique/mécanique, métiers de l'électricité, structures métalliques/soudage) représentent un véritable atout pour des publics salariés les moins qualifiés, mais ce sont précisément eux qui demandent le moins de formation. L'on constate un rejet des métiers de l'industrie et par conséquent, des formations techniques qui y conduisent.

Sur la ZTEF Bassin d'Albertville/Tarentaise : la formation visant **l'acquisition ou la réactualisation des savoirs de base** (français, expression communication, mathématiques), est proposée et présentée par l'employeur au public jeune en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) ou Contrat d'Avenir (CAV) comme une des conditions validant la signature du contrat aidé. Le volet formation du contrat aidé est perçu négativement par ces jeunes qui ne retiennent que les aspects « contraignants » : 2 à 3 H en séance de formation, apprendre, faire des exercices. Ces situations ont pu engendrer des difficultés telles que : non respect des horaires de formation, absentéisme, non investissement, pas de travail personnel.

Sur les zones touristiques/saisonnalité, le démarrage des parcours peut s'avérer plus complexe car lié à la disponibilité des salariés.

Zoom sur les préparations à concours : Les organismes observent dans l'ensemble une faible demande sur les préparations aux concours de la Fonction Publique. L'adéquation entre les calendriers des concours et les formations est difficile. Certaines années, il n'y a pas de concours organisé sur le département concerné ou des annulations qui découragent les auditeurs potentiels. A contrario, les préparations aux concours menant aux carrières sanitaires et sociales sont très demandées.

D'une manière générale, les OF soulignent le caractère exigeant des concours. Les publics intéressés ont bien souvent un niveau de scolarité faible et une sensibilisation à l'actualité trop modeste. Pour certains, le choix du concours visé est peu réaliste et aurait nécessité en amont une construction plus adaptée. A cela s'ajoute le peu d'autonomie des candidats qui ne s'inscrivent pas aux concours, qui ne sont pas en veille sur les délais d'inscription.

En cours de formation, les difficultés de mobilisation persistent, notamment pour le public salarié. Les auditeurs n'ont pas toujours mesuré l'importance du travail à effectuer pour atteindre l'objectif. Le parcours de formation peut être trop ambitieux en termes de temps à consacrer, de capacité de travail.

Extrait du CCTP : Les formations qualifiantes et professionnalisantes

Il s'agit de formations permettant d'acquérir une qualification menant à une certification (certificat, diplôme ou partie de diplôme). Les domaines de métiers concernés : Le bâtiment et les travaux publics, l'industrie, la chimie, les services à la personne, l'ameublement, l'art, la mécanique, la maintenance.

Sur les 17 nouvelles actions financées, 7 ont rencontré des difficultés, liées principalement au fait que la formation doit « s'installer » sur le territoire. Par ailleurs, si les besoins identifiés par les instances locales sont bien réels, l'organisation pédagogique propre à la PSP peut parfois être difficile à concilier avec le référentiel métier. D'autres métiers sont peu attractifs.

2 cas concrets qui illustrent cette analyse :

Métiers de l'industrie : peu de public intéressé par ces parcours professionnalisants.

Métiers des Services à la Personne : De réelles difficultés pour les publics salariés à combiner emploi et formation. Des horaires de travail souvent décousus, des changements d'horaires de travail intervenant en dernière minute, rendent difficile de se former. Par ailleurs, les exigences au niveau des pré requis, le référentiel lourd du DEAVS (diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale), les contraintes de validation par la DRASS, ne sont pas toujours compatibles avec le public accueilli.

Extrait du CCTP : Les formations au Développement Durable :

Il s'agit principalement de **parcours de sensibilisation**, dans les domaines de l'éco – bâtiment, des énergies renouvelables, des économies d'énergie, du tri et de la valorisation des déchets, de l'environnement, de l'agriculture.

Sur 11 actions financées, 9 (soit 80 %) ont rencontré des difficultés de mobilisation en amont et pendant la formation. 2 formations n'ont pu démarrer.

Les formations de sensibilisation au Développement Durable touchent un public très large (agriculteurs, salariés, artisans, commerçants, agents de collectivités, demandeurs d'emploi et bénévoles) et des thématiques variées, d'où la difficulté pour les OF à mobiliser les publics sur des thématiques précises.

En parallèle, il y a aujourd'hui, de nombreuses initiatives locales (conférences, salons) et médiatiques relevant de la simple sensibilisation au DD. Par conséquent, le public en général est peu enclin à s'engager sur des actions de formation sur plusieurs séances et de surcroît payantes.

2 – LES DISPOSITIONS PRISES PAR LES OF POUR AMELIORER LA MOBILISATION DES PUBLICS

Les OF utilisent la presse écrite, notamment spécialisée, afin de communiquer sur l'offre PSP.

D'une manière générale, les OF proposent plutôt des parcours courts et individualisés, plus accessibles au public. La FOAD, bien présente dans le programme PSP, est une modalité intéressante pour les apprenants volontaires qui manquent de disponibilité.

En cours de formation, les OF prévoient des entretiens de redynamisation et de régulation pour les auditeurs irréguliers.

Zoom sur 2 thématiques :

Développement Durable : L'offre a été recentrée sur les modules et parcours des thèmes les plus demandés : Energies renouvelables et Eco construction. La promotion de la PSP a été faite à travers la participation des OF à différents salons et manifestations sur les thèmes de l'éco construction, les produits biologiques... Au-delà de la simple sensibilisation au concept, les organismes ont bien senti la nécessité d'une offre plus technique.

Préparation aux concours : Les OF présentent, dès le 1^{er} accueil, des informations sur les conditions d'accès aux concours, les coûts d'inscription aux concours, les calendriers, les équivalences et dispenses sur certaines épreuves au regard des acquis de l'auditeur et la part de travail personnel nécessaire. Ils aident les auditeurs à s'inscrire aux différents concours.

3 – ANALYSE DES RAISONS DES ABANDONS EN COURS DE FORMATION

90 % des auditeurs terminent leur formation. Parmi les auditeurs qui abandonnent en cours de formation, les raisons les plus évoquées par les OF sont les suivantes (classement par ordre décroissant) :

1. Incompatibilité des horaires de travail et de formation (pour les salariés)
2. Reprise d'une activité professionnelle à temps plein (pour les demandeurs d'emploi)
3. Contraintes familiales (un public féminin important sur la PSP, souvent dans un cadre mono parental)
4. Organisation pédagogique contraignante (horaires en soirée, rythme trop soutenu, étalement de la formation dans le temps)
5. Formation inadaptée (épreuves des concours trop exigeants)
6. Intégration d'une formation qualifiante plus avantageuse (pour les demandeurs d'emploi)
7. Formation subie (présentée comme obligatoire par l'employeur en amont de la signature d'un contrat aidé).

4 – ADAPTATION DES FORMATIONS AUX BESOINS DES AUDITEURS

80 % des actions de formation donnent lieu à des mesures correctives, d'adaptation aux besoins des auditeurs. Les dispositions pratiques se traduisent par :

- le maintien des séquences de formation malgré un petit nombre de participants,
- l'ouverture de plages horaires en fonction de l'emploi du temps de travail des auditeurs,
- le choix de lieux de formation plus favorables aux auditeurs,
- le couplage de la mesure « Evaluation en milieu de travail – EMT » et PSP pour approfondir la connaissance du secteur professionnel,
- la diminution des séquences de formation (ex : 2 H au lieu de 3 H),
- **Développement Durable :** Appel à des partenaires/experts pour offrir une formation plus technique.
- **Bureautique :** Adaptation des supports de formation au public qui ne maîtrisait pas du tout l'informatique (Seniors)
- **Langues :** séances d'essai proposées pour vérifier l'adéquation au niveau, possibilité de changement de groupe de niveau en fonction des progressions des candidats, organisation en plateforme langues afin que les candidats puissent rattraper sur d'autres plages les heures manquées.

5 – FINANCEMENT DE LA PART RESTANT A LA CHARGE DE L'AUDITEUR

Extrait du CCTP : Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région, auprès des organismes de formation, à hauteur de 75 à 95 %

Une participation financière du stagiaire est exigée ; elle varie de 5 à 25 % du coût de la formation, avec un plafonnement à 300 €.

38 % des OF estiment que la part restant à la charge de l'auditeur représente un handicap d'accès au dispositif. Les publics les plus concernés sont :

- les salariés à temps partiels (8 %)*,
- les jeunes en parcours d'insertion (2,6 %)*,
- les bénéficiaires des minima sociaux (5,3 %)*,
- les demandeurs d'emploi non indemnisés,
- les mères isolées aux faibles revenus (coût de la formation + frais de garde + déplacements).

(*) *Source Formanet*

62 % des OF estiment que cette participation contribue à l'assiduité des auditeurs. Leur engagement et leur participation sont plus forts.

Les parcours courts sont à privilégier : ils répondent aux besoins et contraintes des auditeurs et sont plus accessibles financièrement.

Les OF préconisent néanmoins une diminution du montant de la participation.

6 – LES COFINANCEMENTS PAR UN TIERS

Extrait du CCTP : Cette **participation exigée du stagiaire peut être versée par un tiers** (l'employeur, l'OPCA, un PLIE, l'Agefiph...)

Le financement par un tiers de la part restant à la charge de l'auditeur est difficile à apprécier. L'analyse est globale et se situe au niveau des actions et non pas des individus (*Les informations sur la participation du stagiaire et le cas échéant sur la prise en charge par un tiers ne font pas partie des éléments fournis par l'organisme via Formanet*).

33 % des actions de formation ne font l'objet d'aucun cofinancement par un tiers. Les auditeurs inscrits sur ces actions supportent la totalité de la part restant à leur charge (*entre 5 et 25 % du coût total de la formation*).

21 % des actions de formation font l'objet d'un cofinancement total par un tiers (employeurs, OPCA, Mission Locale à travers le Fonds d'Aide aux Jeunes...). Dans ce cas, la formation est gratuite pour les auditeurs inscrits sur ces formations.

46 % des actions de formation font l'objet d'un cofinancement partiel, c'est-à-dire que certains auditeurs bénéficient d'une prise en charge par un tiers de la part restante et que d'autres supportent complètement cette part.

Les cofinanceurs sont :

- Les employeurs et Groupement d'employeurs (63 %)
- Les Pôles Emploi, Conseils généraux, Missions Locales (FAJ), UDAF (17 %)
- Les OPCA (12 %)
- Les PLIE/CLI (6 %)
- L'AGEFIPH (2 %).

III – SYNTHÈSE DES REPONSES DES ORGANISMES SUR LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION REGIONALE ET PERSPECTIVES

L'ensemble des OF estime que le dispositif de PSP est pertinent et que les besoins qu'il couvre sont pérennes.

Les cours de promotion sociale et professionnelle restent pour la plupart des auditeurs qui les suivent le seul accès à la formation. Le dispositif est souple et respecte le choix individuel et la volonté des auditeurs de travailler sur un projet professionnel en dehors de toute connaissance ou implication de leur employeur.

La PSP se révèle être également pour les demandeurs d'emploi, un tremplin pour accéder à un parcours qualifiant.

C'est une offre pertinente dans sa présentation en volume global d'heures/stagiaires. Ainsi, si l'OF est en capacité de mettre en œuvre les 6 thématiques, au final, ce sont les besoins des auditeurs qui détermineront les parcours mobilisés. La souplesse d'organisation des modules permet d'adapter la réponse des organismes de formation aux différents publics.

Le dispositif PSP répond aux orientations proposées par l'Etat et l'Europe, notamment dans le domaine des compétences clés.

Témoignage de 2 territoires : Le Chablais et la Tarentaise

Cette offre est particulièrement adaptée pour les territoires excentrés. Elle présente l'avantage d'une offre territorialisée au plus près de l'utilisateur. C'est l'unique moyen « localisé » qui permet de développer les compétences de savoirs de base, remises à niveau, langues, bureautique et préparation concours.

Argumentaires par thématiques :

Les savoirs de base : Ces parcours de formation permettent la maîtrise de la langue à travers les écrits du quotidien ou les écrits en rapport avec l'emploi occupé (Ex. : compréhension des consignes sur le poste de travail). Ils ont une plus-value pour les salariés en contrats aidés (ACI, EI, ETTI). La démarche est moins individuelle et l'accompagnement de l'employeur est un gage de réussite. Pour ces derniers, la prise en charge par la Région à hauteur de 75 à 95 % est intéressante puisque les budgets de formation des structures d'insertion sont limités.

Les remises à niveau - témoignages de 4 territoires

Dans la Loire, la demande est très élevée et supérieure à l'offre PSP. Il faut noter un taux de présence et d'assiduité élevé pour un public en démarche individuelle : salarié précaire, à temps partiel, saisonnier, intérimaire ou en extras.

Les remises à niveau techniques (maintenance industrielle, productique/mécanique, métiers de l'électricité, structures métalliques/soudage) : même si peu attractives, elles gardent tout leur intérêt car les reconversions en cours et la ré-industrialisation de l'économie tant nationale que locale qui semblent se dessiner vont conforter encore plus ces besoins de formation et justifient le maintien de l'offre (CTEF Beaujolais Mont du Lyonnais).

Les remises à niveau métiers de la propreté : de l'avis d'un OF, c'est le dispositif le mieux adapté pour la formation des salariés en insertion ou en contrat à temps partiel (CTEF Grand Lyon Centre et Nord).

Langues étrangères : Ces formations sont un véritable atout, en particulier sur les territoires touristiques, transfrontaliers. Quel que soit le territoire, le degré d'exigence des emplois justifie pleinement le besoin de formation en langue et le maintien d'une offre territorialisée.

Pour les demandeurs d'emploi, en particulier ceux récemment licenciés, leur réinsertion professionnelle et leur employabilité passent par une valorisation du niveau de langue. Pour les 25-35 ans déjà diplômés, la valorisation de leur niveau de langue leur permet de lutter contre la précarité.

Les formations en langues étrangères ne sont pas toujours une priorité pour les entreprises. La PSP permet d'acquérir cette compétence linguistique, incontournable pour une évolution professionnelle.

Bureautique/informatique : Les OF enregistrent une forte demande des salariés bénéficiant du DIF. Ces formations réduisent la fracture numérique et permettent aux salariés d'évoluer au sein de l'entreprise. En outre, elle facilite la mobilité externe.

La maîtrise des TIC est aujourd'hui indispensable. L'émergence et la généralisation des espaces numériques de travail impliquent une professionnalisation des usages des TIC tant des outils de communication que des différentes applications bureautiques et de l'Internet.

Concours menant aux carrières sanitaires et sociales : Le besoin est pérenne notamment pour les salariés des structures de santé (ASH) et personnes en contrats aidés. Les hôpitaux réservent le budget formation aux formations diplômantes.

Ces préparations offrent des débouchés intéressants et des possibilités d'évolution de carrière pour un public au départ peu diplômé. Les auditeurs en échec aux concours trouvent plus facilement un emploi, la formation suivie étant alors un plus dans leur CV.

Concours de la Fonction Publique : Même si les dates de concours sont aléatoires, les OF préconisent le maintien de ces parcours. Ils sont mis en œuvre en tant que de besoin.

Développement Durable : Le besoin est croissant notamment pour les salariés en démarche individuelle. Ces formations doivent viser l'acquisition de compétences techniques, de spécialisation (ex : Offre qualifiante Gestion des Energies Renouvelables – GENR du GRETA du Roannais qui attire des publics de Rhône-Alpes et d'ailleurs).

Les CFPPA ont engagé une démarche volontaire auprès des employeurs et salariés des structures d'insertion du secteur des espaces verts et proposent des parcours en Agriculture biologique par exemple.

Les formations qualifiantes : Zoom sur les métiers des services à la personne

Le Qualifiant/métiers des Services à la Personne : Il y a des besoins très importants pour des salariés à temps partiel (pour certains, quelques heures de travail hebdomadaire) et sans qualification. Les structures employeurs sont de plus en plus exigeantes en terme de qualification. Mais les règles de la PSP, notamment l'absence de période en entreprise, ne sont pas toujours en adéquation avec les certifications visées (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, Mention Complémentaire d'Aide à Domicile, Agent d'Accompagnement Auprès de Personnes Agées). Ainsi, la PSP est plutôt accessible aux personnes ayant déjà validé des parties d'un diplôme, aux personnes travaillant déjà dans ces secteurs et de ce fait, ayant une expérience professionnelle. La PSP vient compléter les prestations menées par les employeurs (plan de formation) et est une véritable opportunité pour les personnes qui ne peuvent bénéficier des mesures de l'entreprise (trop peu d'heures travaillées).

Le Qualifiant/métiers de la Petite Enfance : Un besoin pérenne compte tenu du vieillissement des équipes intervenant en écoles maternelles. La demande des familles est croissante ; elle concerne la garde des jeunes enfants qui contribue au développement de structures variées : haltes garderies, crèches, garderies périscolaires, centre de vacances...). Les familles ont par ailleurs des exigences qualitatives concernant la qualification professionnelle des personnes assurant la garde de leurs enfants (Cf. réforme des assistantes maternelles). Enfin, le CAP Petite Enfance offre des passerelles avec d'autres diplômes et l'accès au concours d'ATSEM.

IV – LES SUGGESTIONS DES ORGANISMES SUR LA DIVERSIFICATION DE L’OFFRE

D’une manière récurrente, les OF demandent l’intégration de parcours Illettrisme et FLE.

Ils préconisent que l’entrée sur un parcours PSP fasse l’objet d’une prescription par les réseaux d’accueil pour permettre à un plus large public de bénéficier du dispositif.

Pour les candidats ayant besoin d’un complément d’expérience professionnelle tel qu’exigé par le référentiel métier, l’intégration d’une période en entreprise serait souhaitable. Cela pose la question de la couverture du stagiaire hors du centre de formation, la PSP ne conférant aucun statut, ni rémunération, ni couverture sociale.

Savoirs de base et remises à niveau : Compte tenu de la typologie des publics accueillis, les OF préconisent une phase en amont de la formation : définition du projet professionnel du futur auditeur, remotivation pour apprendre.

V – ANALYSE À PARTIR DES REQUETES FORMANET

1 – ANALYSE DES PUBLICS ACCUEILLIS

Nombre d’auditeurs : 6 972 stagiaires

Statut des bénéficiaires : 60 % de salariés (public prioritaire) / 40 % de demandeurs d’emploi

70 % des auditeurs sont des femmes.

15 % des auditeurs sont âgés de moins de 26 ans et 1 tiers des publics est âgé de 45 ans et +.

Niveaux de qualification : 1 personne sur 10 n’a aucune qualification. 63 % des publics ont un niveau V et IV et 20,6 % des publics sont de niveau III et +.

6 % des demandes sont prescrites par le réseau d’accueil Rhône-Alpes, même s’il n’y a aucune obligation.

Le pourcentage d’abandon est très faible : – de 8 %.

Rythme des entrées et sorties de formation : 50 % des entrées en formation s’effectuent sur la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre. Il est observé un pic de sortie équivalent à 1 sortie sur 4 sur les mois de mars et avril, consécutif aux fins de parcours de préparation aux concours du secteur sanitaire et social. La sortie la plus importante s’effectue sur le mois de juin (22 % des sorties). Nous sommes bien sur un calendrier scolaire qui peut s’expliquer en partie par une forte présence des GRETA sur les marchés PSP.

1.A – Les publics : approche par Formations/Thématiques

A l’échelle de la région, les 6 972 auditeurs entrés se répartissent de la manière suivante :

Thématiques	Effectif	% Public entré
Bureautique/Informatique	1 567	22 %
Langues étrangères	1 490	21 %
Remises à niveaux	1 167	17 %
Développement Durable	922	13 %
Préparation concours sanitaires et sociaux	780	11 %
Savoirs de base	498	7 %
Formations qualifiantes	329	5 %
Préparation concours de la Fonction Publique	219	3 %
TOTAL	6 973	100 %

La moyenne d'un parcours d'un individu est de **46 H**.

Les publics mobilisent prioritairement les parcours bureautique/informatique, langues étrangères et remises à niveau.

1.B – Les publics : Approche par territoires et formations/thématiques

Savoirs de base (7 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

70 % des publics accueillis sur ces parcours sont concentrés sur 6 ZTEF : Chablais, Bassin Annecien, Drôme Ardèche Centre, Grand Lyon Centre et Nord, Bassin Grenoblois et Nord Isère.

Il est à noter que sur le territoire du Chablais, 1 auditeur sur 3 se positionne sur le parcours savoirs de base.

A contrario, 4 territoires n'ont pas du tout mobilisé cette thématique : ZTEF Pays de Gex, Bugey Plaine de l'Ain, Arve Faucigny et Beaujolais élargi.

Remises à niveau (17 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

30 % des publics accueillis sur ces parcours sont concentrés sur 3 ZTEF : Loire Sud, Forez et Grand Lyon Centre et Nord.

Il est à noter que 50 % des auditeurs sur les territoires de Loire Sud et Forez se sont positionnés sur des remises à niveau.

Langues étrangères (21 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

40 % des publics accueillis sur ces parcours sont concentrés sur 6 ZTEF : Bresse Dombes, Bugey, Bassin Annecien, Bassin Grenoblois, Nord Isère, Grand Lyon Centre et Nord.

Sur le territoire du Bugey, plus de 50 % des auditeurs ont mobilisé un parcours langues étrangères. Sur 5 territoires, 1 tiers des publics accueillis se positionnait sur un parcours langues : Bresse Dombes, Maurienne, Bassin d'Albertville, Faucigny et Genevois (zones transfrontalières et touristiques).

Pour 15 territoires, la thématique Langues étrangères est l'une des 2 thématiques les plus demandées.

Bureautique/informatique (22 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

Pour 11 territoires, cette thématique est la plus demandée.

Près de 50 % des auditeurs ont mobilisé cette thématique sur les ZTEF Roannais, Bassin Annecien et Maurienne.

Sur 6 territoires, c'est plus d'un tiers d'auditeurs qui mobilise ce parcours, dont l'Est Lyonnais, Le Diois Vallée de la Drôme, l'Ardèche Méridionale.

Concours de la Fonction Publique (3 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

C'est la thématique la moins mobilisée sur les territoires.

40 % des publics sont concentrés sur 3 ZTEF : L'Espace Métropole Savoie (Chambéry), l'Est Lyonnais, Grand Lyon Centre et Nord.

Il est à noter que ce parcours arrive en 2^{ème} position des parcours les plus demandés sur l'Espace Métropole Savoie (Chambéry).

5 territoires n'ont pas du tout mobilisé la thématique.

Concours menant aux carrières sanitaires et sociales (11 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

25 % des publics accueillis sur ces parcours sont concentrés sur 3 ZTEF : le Grand Lyon Centre et Nord, Drôme Ardèche Centre, Pays de Gex.

Sur le territoire Sud Drôme, c'est 1 tiers des auditeurs qui s'est positionné sur ce parcours.

Il est à noter que sur les territoires Maurienne et Bassin d'Albertville, cette thématique n'a pas été mobilisée.

En revanche, ces parcours arrivent en tête sur les ZTEF Sud Drôme et Centre Isère.

Formations Qualifiantes (5 % des publics accueillis ont mobilisé un parcours qualifiant) :

Sur 20 actions de formation qualifiante, 3 actions n'ont pas démarré (ZTEF Nord Isère : métiers du bâtiment et des travaux publics ; ZTEF Centre Isère : BTS Chimiste ; ZTEF Rhône Sud Ouest : Métiers des services à la personne).

Près de 52 % des publics accueillis sur des parcours qualifiants sont concentrés sur 3 territoires : Grand Lyon Centre et Nord, Centre Isère, Arve Faucigny.

Il est à noter qu'1 auditeur sur 4 a mobilisé un parcours qualifiant sur Arve Faucigny/Mont Blanc.

Développement Durable (13 % des publics accueillis ont mobilisé cette thématique) :

Pour rappel, l'expression des besoins de formations relève de l'échelle départementale.

50 % des publics accueillis sur ces parcours sont concentrés sur 5 départements : Drôme, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

2 – ANALYSE DES HEURES DE FORMATION REALISEES

2.1 – Analyse générale

319 417 Heures de formation réalisées sur 514 580 commandées. Cela correspond à **62 % de réalisés** (58 % de réalisés en 2006/2007 – **70 % de réalisés sur le programme en cours 2008/2009**).

Près de 50 % des actions de formation ont un taux de réalisation supérieur à 75 %.

Lorsque les 6 thématiques sont réunies sur un même lot, l'on observe une mobilisation des heures allouées à hauteur de 90 %.

Bien que 4 formations qualifiantes sur 22 n'aient pas démarré (besoins nouveaux), le taux de réalisation de ces actions est dans la moyenne du taux de réalisation du dispositif (62 %).

2 thématiques pénalisent le taux de réalisation global :

- Les formations Développement Durable qui visaient la sensibilisation au concept : 36 % d'heures réalisées, ce qui tend à confirmer qu'il convenait d'orienter cette thématique sur des formations plus techniques,
- Les préparations aux concours : 45 % des heures réalisées. Il est à noter une dégradation du taux de réalisation relatif aux préparations des concours sanitaires et sociaux, imputable à l'exigence des concours qui nécessite un niveau toujours plus élevé.

2.B – Analyse des heures réalisées par CTEF

Programme 2007/2008

CTEF	Taux réalisé %
Diois - Vallée de la Drôme	100,00
Chablais	97,40
Faucigny - Pays du Mont Blanc	94,25
Drôme - Ardèche centre	91,76
Roannais	90,45
Maurienne	89,90
Bassin d'Albertville Tarentaise Vanoise	86,50
Est Lyonnais	85,00
Albanais - Bassin Annecien - Usses et Bornes	80,50
Centre Isère	75,80
Pays de Gex - Bassin Bellegardien - Haut Bugey	74,30 (*)
Grand Lyon centre et nord	67,51
Loire Sud	66,72
Bassin Grenoblois	63,79
Genevois - Haut Savoyard	63,30
Beaujolais élargi	63,27 (*)
Ardèche Méridionale	60,65
Nord Isère	59,55
Bresse - Dombes - Val de Saône	59,13
Drôme des Collines - Royans - Vercors	52,40
Forez	51,15
Bugey - Plaine de l'Ain - Cotière	43,15
Sud Drôme	43,05
Ardèche verte	42,30
Espace Métropole Savoie - Avant Pays Savoyard - Chartreuse	37,77
Isère Rhodanienne Bièvre - Valloire	32,74
Rhône Sud et Ouest	23,85

Programme 2006/2007

CTEF	Taux réalisé %
Roannais	100,00
Faucigny - Pays du Mont Blanc	99,44
Diois - Vallée de la Drôme	97,14
Bassin d'Albertville - Tarentaise - Vanoise	95,87
Chablais	88,56
Est Lyonnais	80,75
Grand Lyon Centre et Nord	78,83
Pays de Gex - Bassin Bellegardien ; Haut-Bugey	73,65
Maurienne	70,75
Ardèche Méridionale	68,15
Bresse - Dombes - Val-de-Saône Sud	65,43
Genevois - Haut-Savoyard	58,90
Centre Isère	54,60
Bugey - Plaine de l'Ain - Côtière	53,50
Drôme - Ardèche Centre	53,06
Beaujolais élargi	52,03
Forez	50,60
Albanais - Bassin Annecien - Usses et Bornes	50,36
Nord Isère	50,16
Bassin Grenoblois	48,03
Loire Sud	47,94
Rhône Sud et Ouest	46,13
Drôme des collines - Royans - Vercors	45,80
Sud Drôme	42,30
Ardèche verte	40,50
Isère rhodanienne - Bièvre - Valloire	29,07
Espace Métropole Savoie - Avant Pays Savoyard - Chartreuse	14,97

(*) Moyenne régionale

10 territoires ont un taux de consommation supérieur à 75 % contre 7 territoires en 2006/2007. Les territoires qui mobilisaient le mieux la PSP en 2006/2007 sont les mêmes en 2007/2008.

Il est à noter que des territoires dont le taux de réalisation était en deçà de la moyenne régionale en 2006/2007 (60 %) ont dépassé la moyenne 2007/2008 (62 %) : Bassin Grenoblois, Beaujolais Elargi et Loire Sud.

6 territoires ont un taux de consommation inférieur à 50 %, contre 8 territoires en 2006/2007.

Le territoire Grand Lyon Centre et Nord a un taux de réalisation de 67 %, soit une diminution de 10 % (2 formations qualifiantes nouvelles qui ont dû « s'installer »). Le territoire Rhône Sud Ouest dont le taux de consommation avoisine les 24 % est en recul de plus de 20 % (1 formation qualifiante et 1 formation Développement Durable n'ont pas démarré). Compte tenu de l'importance de ces territoires en terme de volume d'heures et de budget alloués, cette diminution impacte fortement le taux de consommation global du dispositif.